

F.F.T.T. Ligue d'Ile de France  
*Comité Départemental de Paris*

---

**INSTRUCTIONS  
ADMINISTRATIVES  
Saison 2009-2010**

<b>PROCEDURES ADMINISTRATIVES - RAPPELS</b>	<b>2</b>
<b>CHAPITRE A - REAFFILIATION</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE B - LICENCES</b>	<b>5</b>
B 1 - Licence Traditionnelle	6
B 2 - Licence Promotionnelle	7
B 3 - La carte licence	8
B 4 - Assurances	8
B 5 - Catégories d'âges	9
B6 - Tarification	9
<b>CHAPITRE C – MUTATIONS PROMOTIONNELLES - MUTATIONS</b>	<b>10</b>
C 1 – mutations promotionnelles	10
C 2 - Mutations normales	10
C 3 – Mutations exceptionnelles	11
C 4 - Mutation de jeunes joueurs et indemnité de formation	12
<b>CHAPITRE D - TARIFS</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE E - TARIFS DES MUTATIONS</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXES</b>	
A    Fiches d'abonnements aux revues et bulletins.	
B    Assurances, montant des garanties et avis de sinistre.	
C    Fiche de règlement financier.	

## **PROCEDURES ADMINISTRATIVES - RAPPELS**

**La gestion administrative est assurée par le COMITE DEPARTEMENTAL**

**Les courriers doivent être adressés au Comité :**

**F.F.T.T. - Ligue d'Ile de France  
Comité Départemental de Paris  
90/92 Boulevard Anatole France  
93206 SAINT DENIS Cedex**

**Des permanences sont assurées au siège du Comité de Paris.  
Vous pouvez également contacter Mr FRICKER Xavier  
pour des compléments d'informations au 01.48.09.21.45.**

**Jours et horaires des permanences :**

**Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.**

### **IMPORTANT**



**Tous les chèques sont à libeller à l'ordre du :**

**COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS**



**Aucun dossier ne sera traité s'il n'est pas accompagné du règlement financier correspondant.**



**Affranchir suffisamment les envois.**

**En l'absence de documents originaux, vous pouvez utiliser des photocopies des modèles publiés dans ce bulletin ou sur le site Internet du Comité de Paris ([www.paristt.com](http://www.paristt.com)).**

## CHAPITRE A - REAFFILIATION



**DATE LIMITE : 30 JUIN 2009**

Les clubs retardataires pourront être pénalisés d'une amende de 15 €.



### PROCEDURE ADMINISTRATIVE

#### Documents à retourner au CD Paris :

1. Le Bordereau de réaffiliation pré-établi. (conserver une photocopie)  
(Modifications éventuelles à porter dans la partie droite)
2. La feuille d'abonnement pré-établie à FRANCE TENNIS DE TABLE.
3. L'imprimé d'abonnement au Bulletin Départemental.
4. Les demandes de licence :
  - ☛ Minimum obligatoire : 3 (Président, Secrétaire, Trésorier).
  - (pour les clubs CORPO, ces licences ne sont pas obligatoires si ces personnes sont licenciées LIBRES dans un autre club).
5. Le règlement financier correspondant.



### REGLEMENT FINANCIER

(Utiliser la fiche de règlement financier )

Cotisation fédérale	55,00 €
Cotisation régionale <i>(comprenant l'abonnement au bulletin de la Ligue pour le correspondant)</i>	68 €
Cotisation départementale	57 €
<b>Soit un total de</b>	<b>180 €</b>

- + les abonnements obligatoires aux revues et bulletins...
- + les licences demandées...
- + etc.



## ABONNEMENTS aux REVUES et BULLETINS

### **FRANCE TENNIS DE TABLE. Journal et magazine de la FFTT**

Chaque abonnement est payant.

Modification de la tarification :

**L'abonnement à la revue France Tennis de table est de : 41 € prix unitaire**

### **BULLETIN REGIONAL**

**La Ligue Ile de France gère directement l'abonnement au Bulletin régional.**

**Le coût de l'abonnement du correspondant au bulletin de la Ligue est compris dans la réaffiliation.**

### **BULLETIN DEPARTEMENTAL**

Tous les bulletins sont payants (même pour le correspondant) au prix de 32 €. Pour les nouveaux clubs, l'abonnement du correspondant est gratuit la première année.

Pour les clubs libres, l'abonnement du correspondant est obligatoire.

Pour les clubs uniquement corporés, l'abonnement au bulletin départemental n'est pas obligatoire. Dans tous les cas, les instructions administratives seront envoyées au correspondant.

Des abonnements supplémentaires peuvent être souscrits par les clubs ou de façon individuelle pour le prix de 55 €.

Cette année, il y a la possibilité de recevoir le bulletin départemental sous format électronique pour le prix de 32 € (pour 10 exemplaires).

## CHAPITRE B - LICENCES

*Rappel des Règlements Administratifs Fédéraux - Chapitre 2, Titre Premier, Article 1 (page 19).*

*- Toute personne inscrite sur les contrôles d'une Association affiliée à la F.F.T.T. doit, pour cette activité, et pour cette seule Association, être licenciée à la Fédération.*

B 1 - Licence Traditionnelle	B 2 - Licence Promotionnelle
<p style="text-align: center;"><b><u>OBLIGATOIRE</u> pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ jouer en compétition</li> <li>➤ être Dirigeant (Président, Trésorier, Secrétaire), Capitaine d'équipe non-joueur, membre d'un Comité Directeur, etc.</li> <li>➤ être Cadre Technique (Arbitre, Juge-Arbitre, Entraîneur, etc.)</li> <li>➤ Participer à un stage quelconque (Formation, Initiation, Perfectionnement, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elle est destinée aux joueurs "Loisirs"</li> <li>➤ Elle permet aux Associations d'être en règle avec les règlements fédéraux.</li> <li>➤ Elle peut, à tout moment, être transformée en licence Traditionnelle, moyennant le versement d'un droit compensatoire de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 € pour senior, vétéran ou junior</li> <li>• 19 € pour cadet ou minime.</li> <li>• 3 € pour un benjamin ou poussin</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elle comporte une assurance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elle comporte une assurance.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tout licencié Traditionnel pour un club "libre" doit recourir à une procédure de "Mutation" pour changer d'association, lors des périodes autorisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elle permet de changer d'association, à tout moment, en utilisant la procédure gratuite du "Transfert Administratif".</li> </ul>

### Comment demander une licence ?

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pour une première demande :</b> Joueur n'ayant pas été licencié la saison précédente, utiliser l'imprimé 98-2, 01-2, 04-2 ou 09-2.</li> <li>➤ <b>Pour un renouvellement :</b> Joueur ayant été licencié au club la saison précédente, utiliser l'imprimé 98-4, 01-4, 04-4, 09-2 ou bordereau pré-établi.</li> <li>➤ <b>Pour un transfert ou une mutation :</b> Joueur licencié pour un autre club cette saison ou la saison précédente, utiliser l'imprimé 98-7, 04-7, 09-2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pour une première demande :</b> Joueur n'ayant pas été licencié la saison précédente, utiliser l'imprimé 98-3, 01-3, 04-3 ou 09-2.</li> <li>➤ <b>Pour un renouvellement :</b> Joueur ayant été licencié au club la saison précédente, utiliser l'imprimé 98-4, 01-4, 04-4, 09-2 ou bordereau pré-établi.</li> <li>➤ <b>Pour un transfert :</b> Joueur licencié pour un autre club, cette saison ou la saison précédente, utiliser l'imprimé 98-7, 04-7 ou 09-2</li> </ul>
<p>☒ <b>Envoyer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 feuillet</li> <li>✓ le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition : <b><u>OBLIGATOIRE</u></b></li> <li>✓ le règlement financier correspondant</li> </ul> <p>(voir aussi les chapitres B1, B3, B4, B5)</p>	<p>☒ <b>Envoyer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 feuillet</li> <li>✓ le certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives : <b><u>OBLIGATOIRE</u></b></li> <li>✓ le règlement financier correspondant.</li> </ul> <p>(voir aussi les chapitres B2, B3, B4, B5)</p>

## B 1 - LICENCE TRADITIONNELLE

### B 1.1 Renouvellement

Le Comité départemental fournira un **bordereau pré-établi de renouvellement** de l'ensemble des licenciés de l'association de la saison 2008/2009 avec les catégories d'âges de la saison 2009/2010. Utiliser également les **imprimés** 98-4, 01-4, 04-4 ou **09-2** (disponible sur [www.paristt.com](http://www.paristt.com)).

☞ **Indiquer la nationalité des joueurs** étrangers de votre club sur les bordereaux de renouvellement de licences

☞ **Vérifier les adresses des joueurs car elles apparaîtront sur les licences.**

☞ **Vérifier les adresses mail des joueurs**

#### ☒ Documents à fournir :

- ✓ 1 exemplaire du bordereau de renouvellement pré-établi, ou de l'imprimé **09-2**, 98-4, 01-4 ou 04-4.
- ✓ N'oubliez pas les modifications (changements d'adresse par exemple) éventuelles
- ✓ Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition
- ✓ Règlement financier (chèque à l'ordre du CD Tennis de Table de Paris)

ⓘ **ATTENTION : aucune demande de licence ne sera validée s'il manque l'une de ces pièces. La licence sera validée à la date d'envoi, cachet de la poste faisant foi.**

### B 1.2 Nouveau licencié et joueur muté ou transféré

☞ Remplir l'imprimé de demande **09-2** (disponible sur [www.paristt.com](http://www.paristt.com)).  
Les imprimés 04-2, 01-2 et 98-2 restent valables.

☞ **Dans le cas où le joueur aurait été classé par le passé, indiquer le dernier classement et l'année correspondante. Un joueur anciennement classé peut redevenir non-classé.**

☞ Joueur étranger : voir réglementation fédérale, article 6, pages 21 et 22.

#### ☒ Documents à fournir :

- ✓ 1 exemplaire de l'imprimé utilisé
- ✓ le certificat médical
- ✓ le règlement financier correspondant

### B 1.3 Licence

#### **Absence de licence au moment de la compétition**

1) Le joueur figure sur la **convocation du Comité** (épreuves individuelles, critérium,...) :

☺ il est autorisé à jouer (car forcément licencié et donc en possession d'un certificat médical)

2) Le joueur ne figure pas sur la convocation (épreuves par équipe,...)

2.1) Le joueur **présente un certificat médical** en cours de validité :

☺ il est autorisé à jouer (vérification sera faite à posteriori de la validité de sa licence)

2.2) Le joueur **ne peut pas présenter un certificat médical** en cours de validité :

☹ il n'est pas autorisé à jouer.

### **B 1.4 Modification ou duplicata de licence**

ⓘ **ATTENTION** : Aucun duplicata ne sera fourni.

### **B 1.5 Participation des jeunes joueurs aux compétitions.**

1 - Les jeunes joueurs ou joueuses peuvent participer, sans aucun surclassement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure, deux fois supérieure ou trois fois supérieure à la leur.

2 - Seul les benjamins et les benjamines évoluant en Nationale 1 au critérium fédéral individuel peuvent participer à des compétitions séniors. Une liste officielle est diffusée à chaque début de phase.

3 - Les poussins et poussines ne sont pas autorisés à participer aux compétitions séniors.

## **B 2 - LICENCE PROMOTIONNELLE**

### **B 2.1 Première demande**

☞ Fournir impérativement un certificat médical de **non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives.**

☞ Pour une transformation de la licence promo en licence traditionnelle, le joueur devra se munir d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du Tennis de Table en compétition.

☞ Remplir l'imprimé 09-2 (imprimés 98-3, 01-3 ou 04-3).

### **B 2.2 Demande pour les joueurs bénéficiant d'une mutation exceptionnelle :**

☞ Remplir l'imprimé 09-2 (imprimés 98-7, 01-7 ou 04-7)

### **B 2.3 Renouvellement**

Le licencié devra être en possession d'un certificat médical de **non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives.**

☞ Le certificat médical doit être joint à la demande de licence (même procédure que pour les licences traditionnelles).

☞ Remplir le bordereau pré-établi ou l'imprimé 09-2 (imprimés 98-4, 01-4, 04-4 restent valables).

## B 3 - LA CARTE LICENCE

### B 3.1 Description physique

Deux parties :

- ▶ une carte plastique au format carte de crédit
- ▶ une étiquette autocollante.

**La carte plastique** : aux dimensions d'une carte de crédit. Recto en quadrichromie, muni d'un rabat plastique transparent autocollant (overlay). Le support du rabat est personnalisé pour permettre l'abonnement à France Tennis de Table. Le verso de la carte est blanc. C'est ce côté qui accueille l'étiquette autocollante.

**L'étiquette autocollante** : elle est posée sur un support papier. C'est ce support papier qui passe dans l'imprimante pour y être personnalisé.

Chaque étiquette est composée de :

- ▶ 1 étiquette autocollante à apposer sur le support plastique,
- ▶ 1 talon à conserver par le club,
- ▶ des informations diverses pour le licencié.

### B 3.2 Procédure d'utilisation

Le Comité de Paris édite les demandes de licences sur les planches d'étiquettes. Ces planches sont ensuite expédiées aux associations concernées. Des cartes plastiques sont jointes à l'envoi si nécessaire.

☞ Après avoir gardé la partie club de chaque bande, le dirigeant de l'association remet au licencié le restant de la bande le concernant ainsi qu'un support plastique si nécessaire. Le licencié pourra ainsi prendre connaissance des informations et procéder lui-même à l'apposition de l'étiquette sur sa carte. Le support du rabat est imprimé et rappelle les informations relatives à l'assurance.

Dans le cas d'un renouvellement, il n'est pas fourni de nouvelle carte plastique, celle-ci étant prévue pour servir jusqu'à la fin de l'olympiade en cours.

☞ **Il est vivement conseillé** d'apposer la **photo du licencié** sur la carte à l'emplacement prévu à cet effet. Le rabat autocollant (overlay) vient ensuite recouvrir la photo pour la maintenir, la protéger et également éviter des falsifications.

La mention "PROMO" sera portée automatiquement sur les étiquettes des cartes relatives à cette catégorie.

**L'adresse du licencié est inscrite sur sa licence. Ainsi, le licencié pourra vérifier ces informations et signaler les oublis ou modifications nécessaires.**

**L'adresse électronique des licenciés est devenue un outil de communication important. Il est indispensable que celle-ci soit saisie au moment de la création des licences et également que celles existantes soient mises à jour.**

## B 4 - ASSURANCES

L'assureur fédéral est le cabinet Christian DE CLARENS & Fils.

Les déclarations d'accident doivent être adressées en 3 exemplaires, dans les 5 jours, à :

- 1er Cabinet Christian DE CLARENS & Fils,  
17 rue Washington, 75383 PARIS Cedex 08
- 2ème FFTT, 3 rue Dieudonné Costes, BP40348, 75625 PARIS Cedex 13
- 3ème FFTT - Ligue IdF, 90/92 boulevard Anatole France, 93206 SAINT DENIS Cedex

Selon les lois et décrets en vigueur, les groupements sportifs et les licenciés doivent être assurés en responsabilité civile et assurances de personnes. Le contrat fédéral signé avec les Mutuelles du Mans inclut ces dispositions. Des garanties complémentaires peuvent être souscrites. (Voir annexes, Garanties et franchises, et Avis de sinistre).

**B 5 - CATEGORIES D'AGES**

<b>Catégories</b>	<b>Dates de naissance</b>	
VÉTÉRANS	Nés en 1939 et avant	Vétéran 4 (Uniquement les messieurs)
	1 <sup>er</sup> Janvier 1940 au 31 Décembre 1949	Vétéran 3
	du 1 <sup>er</sup> Janvier 1950 au 31 Décembre 1959	Vétéran 2
	du 1 <sup>er</sup> Janvier 1960 au 31 Décembre 1969	Vétéran 1
SENIORS	du 1 <sup>er</sup> Janvier 1970 au 31 Décembre 1991	Senior
JUNIORS	Nés en 1992	Junior 3
	Nés en 1993	Junior 2
	Nés en 1994	Junior 1
CADETS	Nés en 1995	Cadet 2
	Nés en 1996	Cadet 1
MINIMES	Nés en 1997	Minime 2
	Nés en 1998	Minime 1
BENJAMINS	Nés en 1999	Benjamin 2
	Nés en 2000	Benjamin 1
POUSSINS	Nés en 2001 et après	Poussin

**B6 - TARIFICATION**

	Licence Traditionnelle	Licence Promotionnelle
Seniors, Vétérans et espoirs	35 €	10 €
Juniors	35 €	10 €
Cadets, Minimes	21 €	4,50 €
Benjamins, Poussins	6 €	4,50 €

## CHAPITRE C – MUTATIONS PROMOTIONNELLES - MUTATIONS

Tous les formulaires (demande de mutation, demande de licence, bordereau financier) sont disponibles gratuitement :

- au siège du Comité de Paris sur simple demande
- sur le site Internet du Comité de Paris ([www.paristt.com](http://www.paristt.com), rubrique **téléchargement / mutations**)
- sur le site Internet de la FFTT ([www.fftt.com](http://www.fftt.com)) *uniquement pour la demande de mutation.*

Ils peuvent être reproduits.

### C 1 – MUTATIONS PROMOTIONNELLES

❶ La mutation promotionnelle (ex-transfert administratif) est assimilable à une mutation gratuite. Elle peut s'effectuer à tout moment.

Elle concerne :

- les titulaires d'une licence promotionnelle.
- les titulaires d'une licence traditionnelle, dans une association uniquement corporative, qui veulent aller vers une association "libre", ou dans une association "libre", qui veulent aller vers une association uniquement corporative, ou d'une association corporative vers une autre association corporative.

#### C 1.1 Procédure

☞ Remplir le bordereau de demande de mutation promotionnelle 09-4 (disponible sur [www.paristt.com](http://www.paristt.com)).

#### ☒ Envoyer:

- ✓ le **volet 1** de l'imprimé, signé du joueur et du Président de l'association recevante, au **Comité de Paris** (Voir adresse en page 2).
- ✓ le **volet 2** de l'imprimé, signé du joueur et du Président de l'association recevante, est à envoyer, en courrier ordinaire, au **correspondant de l'association quittée**.

### C 2 - MUTATIONS NORMALES

La période de mutation est fixée :

**du mardi 19 mai au vendredi 12 juin 2009 inclus**  
pour tous les licenciés (55 à NC compris).

#### C 2.1 Description

La mutation sera effective au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Le **classement** devant servir de base pour les mutations est celui de la saison en cours (2<sup>ème</sup> phase de la saison 2008/2009 pour les mutations normales).

La **catégorie d'âge** à prendre en compte pour la licence est celle de la saison 2009/2010.

Un joueur qui a sollicité une mutation pendant la période normale conserve sa qualité de muté même si son club d'origine ne se réaffilie pas.

Les décisions concernant les demandes de mutations des licenciés non-classés et classés des séries départementales et régionales seront prises par la Commission Départementale compétente. L'appel de la décision doit être fait auprès de la Commission Régionale des Statuts et Règlements.

Dorénavant, toute mutation de joueur ou joueuse numéroté(e) est de la seule compétence de la commission nationale des Statuts et Règlements.

Le paiement des droits de mutation (mutation + demande licence) doit être effectué au dépôt du dossier auprès du comité recevant le muté.

## **C 2.2 Procédure**

☞ Remplir correctement le **bordereau de demande de mutation 09-03** (disponible sur [www.paristt.com](http://www.paristt.com)) composé de deux volets et d'un bandeau central. Dater et signer (**excepté le bandeau central**).

☞ Remplir une demande de licence (imprimé 09-02)

### **☒ Envoyer:**

Le **volet 2** de la demande de mutation au **club quitté**, par lettre recommandée simple, entre le 19 mai et le 12 juin 2009, cachet de la poste faisant foi.

✓ L'ensemble du dossier suivant, par lettre simple, au Comité de Paris (cf. adresse postale en page 2) au plus tard le 22 juin 2009, cachet de la poste faisant foi :

- le **volet 1 + bandeau central** avec collé au dos le récépissé de l'envoi en recommandé du volet 2,
- le règlement financier englobant
  - ✓ les frais de mutation
  - ✓ la demande de licence
  - ✓ **les indemnités de formation éventuelles (calculés ultérieurement).**
- le bordereau financier correspondant,
- la demande de licence pour mutation,
- pour les mutations exceptionnelles : les pièces justificatives.
- Toute demande de mutation concernant un joueur étranger hors Union Européenne doit être accompagnée d'un document justifiant sa situation légale en France.

**❶ Les mutations qui ne respecteront pas les règles ci-dessus ne pourront pas être entérinées par la Commission compétente.**

Les tarifs pour les mutations (normales ou exceptionnelles) figurent au chapitre E.

## **C 3 – MUTATIONS EXCEPTIONNELLES**

### **C 3.1 Critères**

**❶ Après le 12 juin 2009, les mutations sont dites "exceptionnelles".**

Des mutations exceptionnelles peuvent être accordées jusqu'au 31 mars 2010 dans les cas particuliers suivants :

- **raison professionnelle**
- **changement de centre scolaire ou universitaire**
- **mise à la retraite**
- **déménagement (uniquement pour les joueurs de série départementale NC à 55)**
- **création d'une association**
- **demandeur d'emploi**

Suivant chaque cas particulier, des pièces justificatives sont réclamés (Voir articles 13.1 à 13.9 des Règlements Administratifs, Chapitre II, Titre II, paragraphe B).

Dans tous les cas, la commission compétente (Commission Départementale des Statuts et Règlements ou Commission Fédérale des Statuts et Règlements suivant les cas) peut demander un complément d'information ou de pièces, nécessaire à l'instruction du dossier.

Indépendamment des critères énumérés ci-dessus et pour tenir compte de circonstances particulières et justifiées, la commission compétente concernée peut accorder une mutation exceptionnelle. Dans tous les cas celle-ci nécessite l'accord de l'association quittée.

**Les tarifs pour les mutations exceptionnelles sont identiques aux mutations normales. (Voir tarification des mutations - Annexe).**

**Utiliser le bordereau de demande de mutation exceptionnelle Vous devez également joindre les pièces justificatives avec l'envoi du Volet 1/Bandeau central au Comité Départemental de Paris.**

Lorsqu'une mutation a été accordée, la date de mutation est mentionnée sur la licence à l'emplacement prévu à cet effet.

### **C 3.2 Restrictions de qualification**

Une mutation exceptionnelle accordée avec date d'effet entre le 1<sup>er</sup> novembre 2009 et le 31 mars 2010 permet - de la date d'accord au 30 juin - à une joueuse numérotée entre 1 et 300 ou à un joueur entre 1 et 1000 de participer aux épreuves organisées sous l'égide de la Fédération, à l'exclusion des épreuves par équipes.

**Avant le 1<sup>er</sup> novembre 2009** pour les joueuses et joueurs de 1<sup>ère</sup> série et à tout moment (jusqu'au 31 mars 2010) pour les joueuses et joueurs de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> série, tout joueur ayant déjà participé au championnat par équipes, quel qu'en soit l'échelon, au titre de l'association quittée, peut y participer au titre de sa nouvelle association sous la restriction suivante :

- Lorsque le championnat se déroule en deux phases, interdiction de disputer, au cours d'une même phase, des rencontres dans une poule où est représentée l'association quittée.

### **C 3.3 Procédure**

 Remplir le **bordereau de demande de mutation exceptionnelle 09-3-2** (disponible sur [www.paristt.com](http://www.paristt.com))

**Envoyer:**

- ✓ **La procédure est identique à celle d'une mutation normale. S'y reporter.**

Les tarifs pour les mutations exceptionnelles sont identiques aux mutations normales.

## **C 4 - MUTATION DE JEUNES JOUEURS ET INDEMNITE DE FORMATION**

(Voir articles 16 à 16.6 des Règlements Administratifs, Chapitre II, Titre II, paragraphe C).

### **Rappels**

Toute mutation de joueurs ressortissant des catégories d'âge "Benjamin de plus de 8 ans à Senior moins de 21 ans" ouvre droit à indemnité au profit de l'Association formatrice, ainsi que la prise de licence dans une autre Association après une interruption d'au moins une saison.

Cette indemnité de formation doit être payée au Comité Départemental, celui-ci reversant les quottes parts dues aux autres échelons. Les tarifs des indemnités de formation figurent au Chapitre E.

Ces dispositions s'appliquent également aux mutations exceptionnelles.

Pour les séries nationales ou pour les joueuses et joueurs entrant ou se trouvant dans une structure fédérale d'entraînement, l'accord de la fédération est INDISPENSABLE.

## CHAPITRE D - TARIFS

<b>TARIFS 2008/2009</b>		<b>Total à payer au Département</b>
<b>Droit d'affiliation</b>	(nouveau club)	<b>18 €</b>
<b>Réaffiliation</b>	cotisation fédérale	<b>55 €</b>
	cotisation régionale	<b>68 €</b>
	cotisation départementale	<b>57 €</b>
<b>Abonnement à FRANCE TT</b>	Abonnement Correspondant pour nouveau club	<b>0 €</b>
	1 abonnement – prix unitaire	<b>41 €</b>
<b>Abonnement au Bulletin départemental</b>	Abonnement Correspondant nouveau club	<b>0 €</b>
	Abonnement Correspondant du club (réaffilié)	<b>32 €</b>
	Abonnement Papier supplémentaire (2 <sup>ème</sup> et plus)	<b>55 €</b>
	Abonnement Electronique (pour 10 exemplaires)	<b>32 €</b>
<b>Licence Traditionnelle</b>	Senior / Vétéran	<b>35 €</b>
	Junior	<b>35 €</b>
	Cadet / Minime	<b>21 €</b>
	Benjamin / Poussin	<b>6 €</b>
<b>Licence Promotionnelle</b>	Senior / Veterans	<b>10 €</b>
	Junior	<b>10 €</b>
	Cadet / Minime	<b>4,50 €</b>
	Benjamin / Poussin	<b>4,50 €</b>
<b>Critérium Fédéral : (Championnats Individuels)</b>	Senior/vétéran	<b>26 €</b>
	Junior	<b>17 €</b>
	Cadet	<b>17 €</b>
	Minime	<b>17 €</b>
	Benjamin / Poussin	<b>8 €</b>
<b>Droits d'engagement aux épreuves départementales</b>	Championnat par équipes Masculin (par équipe)	<b>96 €</b>
	Championnat par équipes Féminin (par équipe)	<b>40 €</b>
	Championnat par équipes Jeunes (par équipe)	<b>50 €</b>
	Critérium des Jeunes par équipes (par joueur)	<b>2 €</b>
	Critérium Vétéran (par joueur)	<b>9 €</b>
<b>Pénalités financières</b>	Feuille incorrectement remplie	<b>5 €</b>
	Licence manquante ou numéro erroné	<b>5 €</b>
	Feuille de match en retard	<b>8 €</b>
	Mauvaise composition d'équipe ou joueur non qualifié	<b>10 €</b>
	Forfait ou perte par pénalité	<b>31 €</b>

### IMPRIMES

Tous les imprimés peuvent être demandés, au Comité Départemental (sauf les feuilles de matches corporatives).

Feuille de match : la pièce = 0,30 €

## CHAPITRE E - TARIFS DES MUTATIONS

### Tarification des mutations – Tarifs départementaux, licence incluse.

Le classement à prendre en compte est celui de la saison 2008/2009 (2<sup>ème</sup> phase).

La catégorie d'âge à prendre en compte est celle de la saison 2009/2010.

Tarifs départementaux							
Dames				Messieurs			
Catégories	Ju/Se/Vét.	Cad/Min	Benj.	Catégories	Ju/Se/Vét.	Cad/Min	Benj.
N° 1 à 10	1570 €	1556 €	/	N° 1 à 10	2 995 €	2 981 €	/
N° 11 à 25	1050 €	1036 €	/	N° 11 à 25	1 915 €	1 901 €	/
N° 26 à 50	803 €	789 €	/	N° 26 à 50	1 315 €	1 301 €	/
N° 51 à 100	653 €	639 €	/	N° 51 à 100	1 015 €	991 €	/
N° 101 à 300	327 €	313 €	/	N° 101 à 1000	353 €	339 €	/
plus de 1400 pts	244 €	230 €	215 €	plus de 1700 pts	262 €	248 €	233 €
de 1000 à 1399 pts	135 €	121 €	106 €	de 1300 à 1699 pts	147 €	133 €	118 €
moins de 1000 pts	96 €	82 €	67 €	moins de 1299 pts	106 €	92 €	77 €

### Critères de base : classement et catégories d'âges.

Pour les indemnités de formation, le classement à prendre en compte est celui de la saison 2009/2010 et la catégorie d'âge à prendre en compte est celle de la saison 2008/2009.

Classement		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Masculin	Féminin												
N°1 à 5		100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210
N° 6 à 10		90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
N° 11 à 15		80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190
N° 16 à 20		70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180
N° 21 à 30		60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170
N° 31 à 40		50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160
N° 41 à 100		40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150
N° 101 à 200		30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140
N° 201 à 1000	N° 201 à 300	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130
18 et plus	14 et plus	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120
Cl 17	Cl 13	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110
Cl 16	Cl 12	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Cl 15	Cl 11	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90
Cl 14	Cl 10	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70	80
Cl 13	Cl 9	0	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60	70
Cl 12	Cl 8	0	0	0	0	0	0	10	20	30	40	50	60
Cl 11		0	0	0	0	0	0	0	10	20	30	40	50

### La valeur du point est fixée à :

DESIGNATION		VALEUR du POINT	
Masculins	Féminines	Masculins	Féminines
N° 1 à N° 20		32,60 Euros	26,50 Euros
N° 21 à 100		22,40 Euros	18,40 Euros
N° 101 à 1000 Messieurs	N°101 à 300 Dames	19,40 Euros	16,30 Euros
Classé 17 et plus	Classée 14 et plus	17,30 Euros	14,30 Euros
Classé 13 à 16	Classée 10 à 13	12,20 Euros	11,20 Euros
Classé 11 et 12	Classée 8 et 9	8,20 Euros	7,10 Euros